



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA NIÈVRE

CARTE DE RESIDENT

Conjoint de Français – parent d'enfant français – Regroupement familial –
enfant né en France

Ascendant / Descendant de Français – Titulaire d'une rente –
ancien combattant / FFI – Légionnaire –

Si vous avez servi dans une unité combattante de l'armée Française ou d'une armée alliée

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

De façon à faciliter le traitement du dossier, merci de ne pas utiliser d'agrafes

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Vous êtes domiciliés à Nevers : vous devez vous adresser à la préfecture au guichet des étrangers

Vous êtes domiciliés à Cosne Cours sur Loire : Vous devez vous adresser à la sous préfecture de Cosne cours sur Loire

Pour les autres cas : vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile

1 - LISTE DES PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUT DOSSIER (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS)

3 photographies d'identité : identiques, bien contrastées, tête nue, de face sur fond clair

Passeport en cours de validité (photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées)

Si renouvellement, ancienne carte de séjour temporaire copies recto verso

Pour un dépôt du dossier à la Préfecture :

- ♦ Une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse

Justificatif d'état civil :

- ♦ Si célibataire, votre acte de naissance et les actes de naissance de tous vos enfants
- ♦ Si marié, acte de naissance, acte de mariage et éventuellement actes de naissance des enfants (ou livret de famille)
- ♦ Si divorcé ou en cours de séparation : jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation

N.B. : Les actes d'état civil en langue étrangère devront être accompagnés de leur traduction en français effectuée par un interprète agréé

Justificatif de domicile

- ♦ Justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, si manuscrite fournir le contrat de location, facture EDF, téléphone, eau, fournisseur accès internet...)
- ♦ Si hébergé par un tiers, attestation manuscrite de l'hébergeant, justificatif de domicile de moins de trois mois + pièce d'identité de l'hébergeant

2 - LISTE DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT SELON LE CAS (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS)

CR conjoint de Français

(plus de trois ans de mariage ou plus d'un an de mariage pour les ressortissants algériens ou tunisiens)

- ♦ Justificatif de la régularité de séjour
- ♦ Pièce d'identité en cours de validité de votre conjoint français (carte nationale d'identité, passeport biométrique ou certificat de nationalité française)

- ◆ Livret de famille français ou transcrit si mariage célébré à l'étranger
- ◆ Deux documents aux deux noms :
 - Contrat de location aux deux noms
 - Ou avis d'imposition du couple et déclaration de revenus de l'année en cours
 - Ou taxe d'habitation désignant les occupants du foyer
 - Ou attestation de la sécurité sociale de chaque membre de votre famille
 - Ou contrat d'assurance du couple
 - Ou dernière fiche de paie de chaque membre de votre couple mentionnant votre adresse commune (ou si vous êtes au chômage, attestation des Assedic)
 - Ou déclaration des ressources envoyée à la Caisse d'allocation familiale (CAF) et attestation de la CAF précisant les allocataires et les personnes à charge
 - Ou compte bancaire ou postal ouvert aux deux noms
 - Ou attestation de la mutuelle mentionnant les deux noms et l'adresse commune
- ◆ Présence de votre conjoint obligatoire
- ◆ Contrat de travail d'accueil et d'intégration si vous l'avez signé

CR Parent d'enfant français :

3 années de résidence régulière sous couvert de CST parent d'enfant français

ou

une année pour les ressortissants algériens et tunisiens

- ◆ Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- ◆ Carte nationale d'identité ou Certificat de nationalité Française de l'enfant
- ◆ certificat de scolarité ou carnet de santé si l'enfant est âgé de moins de trois ans
- ◆ Preuves de l'entretien de votre enfant : Contrat d'accueil et d'intégration si vous l'avez signé

CR Regroupement familial :

3 années de résidence régulière après l'entrée en France par regroupement

(sauf pour les Algériens et les Tunisiens qui ont la même carte que le parent ayant fait la demande de regroupement familial)

- ◆ Attestation du contrôle médical de l'OFII
- ◆ Photocopie recto verso du titre de séjour du conjoint ou des parents
- ◆ Présence de votre conjoint
- ◆ Contrat d'accueil et d'intégration si vous l'avez signé

Pour les enfants

- preuves de présence en France depuis votre entrée (justificatifs de scolarité ou contrat de travail)
- original du DCEM à restituer si vous en possédez un

CR enfant né en France

- ◆ Si vous ne souhaitez pas obtenir la nationalité française, procès verbal du tribunal d'instance constatant ce choix
- ◆ Tous vos certificats de scolarité

CR ascendant / descendant de Français

- ◆ Visa long séjour sauf les ressortissants algériens et les tunisiens
- ◆ Preuve de la filiation avec le ressortissant français (acte de naissance, livret de famille, jugement d'adoption...)
- ◆ Carte nationale d'identité de l'enfant ou des parents
- ◆ Attestation de prise en charge par le ressortissant français (si plus de 21 ans pour les enfants de Français) depuis l'entrée en France
- ◆ Justificatifs de ressources du ou des enfant (s) ou parents (avis d'imposition, déclarations d'impôts, certificat de travail récent de l'employeur ou bulletins de paie...)

En outre, pour l'ascendant à charge algérien et tunisien :

- ◆ La preuve par tous éléments de la prise en charge au pays par le parent français ou de l'absence de ressources de l'ascendant

CR Titulaire d'une rente

- ◆ Justificatifs émanant de l'organisme français servant votre rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 20 %

*CR ancien combattant / FFI (sauf ressortissants algériens)
Si vous avez servi dans une unité combattante de l'Armée Française,
dans les rangs des Forces Françaises de l'Intérieur, dans une unité combattante d'une armée alliée*

- ◆ Livret militaire
- ◆ Certificat de bonne conduite

CR Légionnaire

- ◆ Livret militaire
- ◆ Certificat de bonne conduite